

OBJET

**Travaux d'urgence suite aux
intempéries des 6 et 7 septembre
2024 – Demande de subvention**

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : 12

Votes pour : 12
Abstention : 0
Vote contre : 0

Affiché à la porte de la Mairie :
Le,

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille vingt-quatre**, le **trente octobre**, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-LARY SOULAN** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Lary Soulan, sous la Présidence de **Monsieur André MIR, Maire**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : **23 octobre 2024**

PRÉSENTS : André MIR, Philippe AIZIER, Jacques SALAT, Aline NARS, René DARAN, Marie-Françoise VIDALON, Alain DEDIEU, Hélène GUIOUNET, Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE, Daniel GASPA, Jean-Henri MIR, Nicolas HERQUE
Sophie REY (présente à partir du point n° 13 de l'ordre du jour)
ABSENTS/EXCUSÉS : Christophe BOURREC, Jacques ROCA.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **12** et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Communes, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Nicolas HERQUÉ** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapporteur : André MIR, Maire.

Je vous rappelle que la commune a dû intervenir en urgence afin de sécuriser la zone (talus, accotements) située sur la route Départementale 929 à la sortie sud de Saint-Lary-Soulan en direction de l'Espagne suite au glissement de terrain consécutif aux intempéries survenues les 6 et 7 septembre 2024.

Il a fallu purger les éboulements en sollicitant l'intervention d'une entreprise de travaux sur cordes.

Par ailleurs, je vous précise que compte tenu de l'instabilité de cette zone (falaise de la Prade de Camou), des travaux d'importance doivent être engagés afin de se prémunir contre tout risque supplémentaire sur cet axe d'accès à l'Espagne qui est extrêmement fréquenté.

Ainsi les missions de diagnostic et de maîtrise d'œuvre qui doivent définir le programme des travaux à réaliser afin de finaliser la sécurisation du secteur de la falaise de la Prade de Camou sont maintenant engagées.

Afin de contenir les dépenses imprévues occasionnées par ces interventions, je vous propose de solliciter auprès de l'Etat la subvention la plus élevée possible au titre de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques.

Le plan de financement prévisionnel de cet investissement se décompose ainsi qu'il suit :

- Coût d'objectif :	27 780,00 € HT (33 336,00 € TTC)
- Financement :	
Etat (Dotation de solidarité)	22 224,00 € (80,00%)
Autofinancement	5 556,00 € (20,00 %)

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Oui l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

Décide :

- De solliciter de l'Etat la subvention la plus élevée possible au titre de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques, afin d'atténuer l'impact des dépenses occasionnées par les travaux d'urgence réalisés suite aux intempéries des 6 et 7 septembre 2024, ainsi que d'approuver le plan de financement prévisionnel afférent dont le coût d'objectif s'élève à 27 780,00 € HT.
- De charger Monsieur le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la concrétisation de cette affaire communale et de lui donner tout pouvoir pour signer toutes les pièces de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint-Lary-Soulan, le 31 Octobre 2024

Le Maire,



André MIR